

# DÉLIBÉRATION

N° BS-2018-19

**OBJET:** création d'un réseau séparatif d'assainissement collectif sur le Commune de Le Houga, Chemin de Ronde – Demande de subvention AEAG et CD32

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 8  
Nombre de membres ayant donné procuration : 0  
Date de convocation : 18/09//2018  
Date d'affichage : 18/09//2018  
Votes contre : 0  
Votes pour : 8  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

*Secrétaire de séance :* **Marie-Ange PASSARIEU**

Membres présents: France DUCOS, Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT, Michel DAYMAN, Marie-Ange PASSARIEU, Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : -

Madame la Présidente expose aux membres du Bureau qu'à l'occasion de travaux en cours de finalisation sur le réseau d'eaux usées de la Commune de Le Houga, il a été constaté 2 autres secteurs, Rue du Soleil et ZA Chemin du Ludon, sur lesquels un réseau unitaire collecte les eaux usées et les eaux pluviales, contrairement à ce qu'indiquent les conclusions de la révision du schéma directeur d'assainissement réalisée en 2015. Madame la Présidente précise cependant que les caractéristiques techniques de ces tronçons permettent d'envisager **en régie** la réalisation des travaux de création d'un réseau séparatif dans le respect de la charte Qualité des Réseaux d'Assainissement.

Madame la Présidente informe les membres présents que les travaux complémentaires à entreprendre concernent 542 mètres linéaires de réseaux pour 14 branchements, et que leur montant prévisionnel total s'élève à **68 801.57 € HT**, dont il est proposé de demander le subventionnement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Départemental du Gers au même titre que l'opération initiale.

**Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents le Bureau Syndical :**

- approuve la proposition ainsi formulée quant à la réalisation des travaux en régie, et s'engage à ce qu'ils le soient dans le respect de la charte Qualité des Réseaux d'Assainissement ;
- demande le subventionnement de ces travaux à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Départemental du Gers au même titre que l'opération initiale ;
- demande à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Conseil Départemental du Gers l'autorisation de démarrer les travaux de manière anticipée à leurs décisions concernant l'attribution de subventions ;
- autorise Madame la Présidente à mettre en œuvre toutes les formalités, et à signer les documents, qui seront nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,  
France DUCOS

